

COMMUNE DE NOUZEROLLES

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2013.

PRESENTS : LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1er Adjoint- FRELOT Claudine, 2^{ème} Adjoint- PAVAGEAU Nathalie, AUSSOURD Louissette, PINGAUD Patrice, BARBAUD Marcelle, DESRIEUX Jean-Claude, GUETRE Lucette.

ABSENTS : Néant.

Secrétaire de séance : PAVAGEAU Nathalie.

Le procès verbal de la séance en date du 02 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET PRINCIPAL

Voirie

Les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2013, à l'opération d'équipement n° 22 « Voirie » (40 000,00 €), étant insuffisants pour procéder au mandatement de la facture de la SA COLAS Sud-Ouest, d'un montant de 50 128,35 € TTC, concernant la réfection de la VC 4 Le Bourg vers La Jarrige, le Conseil Municipal décide d'effectuer la modification budgétaire suivante :

Désignation des articles	Augmentation de crédits	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
6188 Autres frais divers	- 10 200,00	
023 Virement à la section d'investissement	10 200,00	
021 Virement de la section de fonctionnement		10 200,00
2151-22. : Réseaux de voirie	10 200,00	
	<u>10 200,00</u>	<u>10 200,00</u>

Matériel

Les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2013, à l'opération d'équipement n° 24 « Matériel », étant insuffisants pour procéder au mandatement de la facture de D.E.C.HO CENTRE, d'un montant de 643,04 € TTC, concernant l'acquisition d'un lot de vaisselle pour la Salle Polyvalente, le Conseil Municipal décide d'effectuer la modification budgétaire suivante :

Désignation des articles	Augmentation de crédits	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
6188 Autres frais divers	- 520,00	
023 Virement à la section d'investissement	520,00	

021 Virement de la section de fonctionnement		520,00
2188-24 : Autres immobilisations corporelles	520,00	
	520,00	520,00

DEVIS REFECTION ROUTES

Le SIERS a établi un devis pour la réfection de deux routes :

- **VC n° 5 Le Bourg vers Le Puy Balièbre**, comprenant nettoyage du support, bouchonnage avec gravillon 10/14 suivi d'un enduit bicouche à l'émulsion de bitume, compactage (sur 900 m²) et fourniture et mise en œuvre de 2 tonnes de point à temps automatique (PATA) sur le reste de la voirie, pour un montant de **8 861,16 € TTC** ;

- **Route de La Rapièze vers Le Grand Domaine** : avec fourniture et mise en place manuelle de 5 tonnes de grave émulsion pour préparation avant PATA et fourniture et mise en œuvre de 2 tonnes de PATA, représentant un montant de **4 184,80 € TTC**;

A ces montants s'ajoute un forfait signalisation, installation de chantier, de 505,91 € TTC, portant le total du devis à 13 551 ,88 € TTC.

Il est rappelé que compte tenu des deux décisions budgétaires modificatives prises en début de séance, il ne reste que 12 932,00 € à l'article 6188 (en fonctionnement).

Par conséquent, le Conseil Municipal opère un choix et décide de faire procéder à la réfection de la route du Puy Balièbre, présentant un caractère d'urgence particulier avant le passage de l'hiver.

Le montant de la dépense s'élève donc à 8 861,16 € + 505,91 € de forfait, soit **9 367,07 € TTC** Toutefois, le Conseil Municipal charge M. le Maire de négocier auprès du SIERS le montant de ce forfait.

Afin d'être en mesure de pouvoir régler cette dépense sur le budget primitif 2013, il est décidé de porter les crédits suffisants à l'opération d'équipement n° 22 « Voirie » en effectuant la modification budgétaire suivante :

Désignation des articles	Augmentation de crédits	
	Dépenses	Recettes
6188 Autres frais divers	- 9 400,00	
023 Virement à la section d'investissement	9 400,00	
021 Virement de la section de fonctionnement		9 400,00
2151-22. : Réseaux de voirie	9 400,00	
	9 400,00	9 400,00

PROPOSITIONS REMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR

Dans le cadre de la dématérialisation compta-paie (PESV2), l'équipement d'un photocopieur performant, notamment au niveau du scanner, doit être envisagé.

Trois prestataires ont été contactés, deux ont répondu :

- 3 TIC (Guéret), proposant un photocopieur couleur standard (reconditionné), marque KONICA, en achat avec contrat de maintenance d'une durée de 5 ans ou un financement de matériel en location ;

- QUADRIA (Limoges), proposant deux scénarii de mise à disposition d'un photocopieur couleur neuf, de marque KYOCERA : le mode achat ou la location financière, avec maintenance.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une prévision au Budget Primitif 2014 et demande des devis supplémentaires pour un choix lors d'une prochaine réunion.

CHOIX DEFINITIF COUVREUR (MAISON COUAILLER)

La SAS FRAPPAT et la SARL MICAT ont fourni des échantillons de tuiles (petites tuiles et tuiles mécaniques) et indiqué que la durée de garantie est de 30 ans.

A titre indicatif, le coût d'une membrane de protection (sous toiture) est selon la SARL MICAT de 10,00 € HT le mètre carré, soit pour la totalité de la toiture : 750,00 € HT (897,00 € TTC).

Les devis examinés lors de la séance du 02 octobre 2013 faisaient apparaître les montants TTC suivants :

	Petites tuiles	Tuiles mécaniques
SARL MICAT	11 561,42 €	10 073,21 €
SAS FRAPPAT	14 888,69 €	9 991,03 €

Il était ressorti une préférence pour la petite tuile plate.

Après discussion, le Conseil Municipal retient définitivement le devis de la SARL MICAT, d'un montant de 11 561,42 € TTC, pour la réalisation de la toiture en petites tuiles.

NOUVEAUX DEVIS CARRELAGE CUISINE ET LOCAL PLONGE SALLE POLYVALENTE

Comme suite à la demande du Conseil Municipal, les devis ont été réactualisés et s'établissent comme suit :

- Entreprise MICOURAUD Gilles (Aigurande) : 3 163,54 € TTC (fourniture de carrelage grès cérame 30 x 30 : 39 m², pose et joints : 36,50 m²) ;

- SARL BERNARD (Fresselines) : 3 459,11 € TTC (fourniture de carrelage grès cérame 30 x 30 : 35 m², pose et joints : 32 m²).

Après comparaison et échange de vues, le Conseil Municipal retient le devis de l'Entreprise MICOURAUD Gilles et se laisse une latitude d'environ 100,00 € pour choisir une qualité de carrelage adéquate, selon les propositions qui seront faites par l'entrepreneur.

Nathalie PAVAGEAU fait remarquer que le devis retenu ne prévoit pas la dépose du meuble de plonge. Elle n'est pas d'accord de carrelé autour des pieds de cet équipement. Lucette GUETRE est également de cet avis.

APPAREIL DE LEVAGE (POUR TRACTEUR TONDEUSE)

L'agent communal souhaiterait que la commune fasse l'acquisition d'un appareil permettant de lever latéralement le tracteur tondeuse et ainsi d'en faciliter l'entretien.

M. le Maire fait savoir que M. ALISIER Thierry (Motoculture de Plaisance) a fourni des prix il y a quelques mois.

Aucune décision n'est prise pour le moment.

FETE DE NOEL

La date de la fête de Noël des 9 enfants de la commune, âgés de moins de 12 ans, est fixée au dimanche 15 décembre 2013. Comme chaque année, il y a lieu de prévoir pour les cadeaux (livres) une enveloppe de 15 € par enfant et environ 100 € pour le spectacle.

QUESTIONS DIVERSES

■ Participation aux frais de scolarité des enfants de NOUZEROLLES fréquentant le R.P.I. Fresselines - Maison Feyne - Villard :

La somme de 548,00 € demandée par la Commune de FRESSELINES pour l'année scolaire 2012/2013 concerne 6 élèves (4 scolarisés à Maison Feyne, 1 à Villard, 1 à Fresselines). Le Conseil Municipal, après vérification, valide cet effectif ; cette dépense sera mandatée prochainement.

■ Arnaud AUJAY fait savoir que l'évaluation des risques professionnels du personnel est une obligation légale pour toute collectivité territoriale.

La commission des travaux sera chargée de la mise en place de cette mesure, il conviendra également de demander l'accompagnement du Centre de Gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10.

La secrétaire de séance,
Nathalie PAVAGEAU

Le Maire,
Jean-Pierre LAURENT